

Expérimentation d'une chaudière à micro-cogénération - Convention de partenariat avec GDF SUEZ / BAXI / VF CONFORT et la Ville de BESANÇON

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :

► Principe et intérêt de la chaudière à micro-cogénération

Une nouvelle génération de chaudière gaz à condensation, capable de produire de l'électricité, est en cours de commercialisation en France. Les phases d'essais sont validées et sa distribution à grande échelle est prévue d'ici un ou deux ans.

Les deux intérêts principaux de ces chaudières de type «micro-cogénération Stirling» sont :

- **écologique** : production d'électricité directement sur le site de consommation avec un gain en rendement sur l'énergie primaire considérable.

- **économique** : production d'énergie électrique gratuite. Des essais dans le secteur résidentiel individuel montrent une couverture jusqu'à 50 % des besoins électriques.

► Projet d'expérimentation d'une chaudière ECOGEN

Un groupe de travail formé par GDF SUEZ, les Sociétés BAXI, VF CONFORT et la Ville de Besançon a étudié l'installation d'une chaudière à micro-cogénération dans un bâtiment de la Ville, en l'occurrence l'ensemble : local Espaces Verts et Maison des Sports rue de Trépillot.

Ce site serait équipé d'une chaudière ECOGEN de marque Baxi, distribuée par VF CONFORT. GDF SUEZ s'inscrit comme promoteur du projet et accompagne la Ville dans la campagne de suivi et de mesures. L'ensemble des acteurs participe au financement, dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'investissement pour la Ville serait de 5 500 € HT pour l'achat de la chaudière et ses accessoires, la pose étant réalisée par les services de la Ville.

Le temps de retour de l'investissement complémentaire par rapport à une chaudière à condensation standard est estimé à 3 ans.

L'opération peut être réalisée à l'automne 2010. Les dépenses seront imputées au chapitre 23.93.2313.3613.30900 du budget principal.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec GDF SUEZ / BAXI / VF CONFORT portant sur l'expérimentation d'une chaudière à micro-cogénération dans un bâtiment municipal.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce projet.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.